



## Communiqué de presse

Date : 22 septembre 2015

# Shell lance un nouveau service de lavage pour les flottes d'entreprises en partenariat avec Eléphant Bleu.

*A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, la carte carburant euroShell s'associe à Eléphant Bleu et ajoute ainsi plus de 460 stations de lavage à son offre en France. Les flottes véhiculant l'image des entreprises, il est indispensable qu'elles soient propres. Le budget de lavage représente vite plusieurs dizaines d'euros par mois et par véhicule. La carte Pro de lavage Shell-Eléphant Bleu permet ainsi de répondre à ce besoin tout en maîtrisant les consommations de lavage grâce à un budget mensuel par carte, et ceci en toute transparence.*

### **Le plus grand réseau de France**

La carte euroShell propose déjà un accès à 530 stations de lavage. Avec la carte Pro Shell-Eléphant Bleu dédiée exclusivement au lavage, Shell ajoute plus de 460 centres pour un total de plus de 990 stations. Les clients carte euroShell ont désormais accès au plus grand réseau de lavage de France à ce jour. Chaque conducteur retire ses jetons ou règle directement à la borne (uniquement pour le lavage au portique) avec sa carte Pro Shell-Eléphant Bleu.

### **Transparence et maîtrise du budget lavage**

Rechargée automatiquement d'un montant de 20 ou 30 euros par mois, la carte Pro Shell-Eléphant Bleu permet de maîtriser le budget lavage. En effet, seules les consommations effectives sont facturées. Les clients peuvent suivre leurs consommations directement sur leur portail Shell Card Online et reçoivent une seule facture consolidée qui regroupe toutes les transactions (carburant et lavage).

### **Qualité de lavage irréprochable**

Shell se réjouit d'accueillir ce nouveau partenaire au sein de son offre multi réseau. Eléphant Bleu est une marque du groupe Hypromat, inventeur du lavage automobile à Haute Pression et leader en Europe. Ils proposent des zones Haute Pression, des portiques et des zones de nettoyage intérieur, tout en étant respectueux de l'environnement. En effet, le savon de pré-lavage est biodégradable\* et les ressources en eau sont gérées de façon responsable\*\*.

*« Après l'extension de notre réseau d'acceptation aux stations-service à la marque BP en France au 1er juin 2015, ce nouveau service de lavage répond à notre premier objectif qui est de satisfaire les professionnels en leur proposant une solution nationale, économique et compétitive »* commente Sébastien Duez, directeur commercial euroShell France.

\*Savons biodégradables conformément au règlement européen 648/2004/CE et selon le test OCDE 303A. \*\*Les hydrocarbures sont récupérés dans un séparateur puis traités, les autres résidus sont collectés puis détruits ou revalorisés.

## A PROPOS DE LA CARTE EUROSHELL

Shell propose depuis plus de 50 ans des cartes accréditatives réservées aux entreprises et adaptées à toutes les sociétés, quels que soient leur taille et leurs besoins. Avec la carte euroShell, réglez carburant et services de façon sécurisée dans les réseaux Shell et partenaires, et bénéficiez des prix les plus avantageux – l’outil parfait pour garder le contrôle des dépenses !

En France, la carte euroShell a des partenariats avec Avia, Esso et EFR (qui gère les stations de la marque BP) et offre un maillage complet d’environ 1600 stations. Avec le nouveau partenariat Eléphant bleu, euroShell propose désormais un accès à plus de 990 points de lavage.

## A PROPOS DE ROYAL DUTCH SHELL PLC

La Royal Dutch Shell plc est inscrite au registre du commerce de l’Angleterre et du Pays de Galles, son siège est établi à La Haye, et elle est cotée en Bourse sur les bourses de Londres, d’Amsterdam et de New York. Les sociétés Shell ont des opérations dans plus de 70 pays et territoires ; leurs activités couvrent l’exploration et la production de pétrole et de gaz, la production et la commercialisation du gaz naturel liquéfié et la liquéfaction du gaz, la production, la commercialisation et le transport de produits pétroliers et de produits chimiques, ainsi que des projets d’énergie renouvelable. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.shell.com](http://www.shell.com).

## DÉCLARATION DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les sociétés dans lesquelles la Royal Dutch Shell plc détient des intérêts directs ou indirects sont autant d’entités séparées. Dans le présent communiqué, les expressions « Shell », « Groupe Shell » et « Royal Dutch Shell », ainsi que les références à Shell en tant que « société » ou « entreprise » sont parfois employées pour faciliter la lecture lorsqu’il est fait référence aux entreprises du Groupe dans leur ensemble. De la même manière, les termes « nous », « notre » ou « nos » sont parfois employés pour désigner les entreprises du Groupe en général ou les individus qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsqu’il n’est pas nécessaire d’identifier d’entreprises spécifiques. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell exerce un contrôle direct ou indirect. Les sociétés sur lesquelles Shell exerce un contrôle conjoint sont généralement désignées par le terme « entités sous contrôle conjoint » et les sociétés sur lesquelles Shell a une influence significative mais aucun contrôle ou contrôle conjoint sont désignées par le terme « associés ». L’expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entreprise, un partenariat ou une société, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs se référant à la situation financière, aux résultats d’exploitation et aux activités de la Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que se référant à des faits avérés sont ou peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des déclarations représentant des hypothèses futures qui reposent sur les attentes actuelles et les prévisions de la direction et sous-entendent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes susceptibles d’entraîner des résultats, performances ou événements réels matériellement différents des suppositions implicites ou explicites contenues dans lesdits énoncés prospectifs. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l’exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction de RDS. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l’utilisation de termes ou d’expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « s’attendre à », « buts », « avoir l’intention de », « pourra », « objectifs », « perspectives », « prévoir », « probablement », « projeter », « risques », « chercher à », « devrait », « cible », « sera » et autres expressions et termes similaires. Il existe de nombreux facteurs susceptibles d’affecter les activités futures de la Royal

Dutch Shell et qui pourraient entraîner des divergences matérielles substantielles des résultats par rapport aux hypothèses exprimées dans les énoncés prospectifs inclus au présent rapport, y compris (sans limitation) : (a) les fluctuations de prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) l'évolution de la demande pour les produits proposés par le Groupe ; (c) les fluctuations de devises ; (d) les résultats de forage et de production ; (e) les évaluations des réserves ; (f) les pertes de parts de marché et de position concurrentielle ; (g) les risques environnementaux et physiques ; (h) les risques associés à l'identification de propriétés et cibles d'acquisitions potentielles adéquates, et la réussite des négociations et de la conclusion des transactions en question ; (i) les risques associés aux activités dans les pays en développement et dans les pays soumis à des sanctions internationales (j) les développements législatifs, fiscaux et réglementaires, y compris la réglementation résultant du changement climatique; (k) la situation économique et financière du marché dans les différents pays et régions ; (l) les risques politiques, notamment les risques politiques, notamment les risques d'expropriation et de renégociation des clauses de contrats avec des entités gouvernementales, le retard ou l'avancement dans l'approbation de projets et le retard dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) les changements dans les modalités commerciales. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont expressément présentés comme tels, dans leur intégralité, en vertu des avertissements contenus ou indiqués dans la présente section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. D'autres facteurs pouvant affecter les résultats futurs sont présentés dans le formulaire 20-F de la Royal Dutch Shell pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 (disponible aux adresses respectives [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov) ). Ces facteurs de risques doivent être pris en compte par le lecteur. En tout état de cause, la validité de chaque énoncé prospectif devra s'entendre à la date du présent communiqué, à savoir le 22 septembre 2015. La Royal Dutch Shell et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Compte tenu des risques précisés ci-dessus, les résultats pourront différer considérablement des hypothèses anticipées, ou suggérées de manière implicite par les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué.